

Date: 6 mars 2007

Aux candidats des 5 comtés de la région

Objet: **QUESTIONNAIRE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Mise en contexte:

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) est l'interlocuteur régional privilégié du gouvernement du Québec en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Par ce questionnaire, nous croyons avoir dressé un portrait assez exhaustif des enjeux environnementaux se rapportant à la région. Par cette initiative, nous désirons mettre les préoccupations environnementales au cœur de la campagne électorale 2007. Il ne s'agit aucunement d'un exercice partisan, nous souhaitons plutôt contribuer à éclairer le mieux possible le choix des électeurs pour qui l'environnement est une priorité. Il n'appartient pas au CREDD de déterminer quel parti offre la meilleure plate-forme environnementale.

Note :

Vos réponses seront présentées à l'ensemble de la population via notre site internet et, pour certaines, par l'entremise des médias. Les réponses seront rendues publiques durant la semaine débutant le 19 mars.

Date limite pour retourner le questionnaire :

Vous devez nous soumettre vos réponses avant le vendredi 16 mars 2007. Les réponses peuvent être acheminées par courriel ou par la poste à :

CREDD Saguenay–Lac-Saint-Jean
540, Sacré-Cœur ouest, bureau 7
Alma (Québec) G8B 1M2
communication@creddsaglac.com

Financement pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable

Mise en contexte

Les groupes environnementaux suggèrent aux citoyens d'exiger des partis politiques qu'ils traduisent leurs valeurs en s'engageant à faire passer, à l'intérieur de leur mandat, le budget du ministère de l'Environnement de 0,3 à 2 % du budget de l'État. Un investissement accru dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement (ÈRE) représente un élément important dans l'atteinte d'objectifs pour changer certains comportements et attitudes de la population afin de se donner une meilleure qualité de vie et un environnement plus sain. L'État ne doit pas se désengager de la protection de l'environnement. Il doit tout mettre en œuvre pour soutenir financièrement les organisations qui travaillent dans le domaine de la protection de l'environnement.

Questions

- Comment vous positionnez-vous par rapport à cette affirmation?
- Comment entendez-vous investir dans ce domaine et surtout à soutenir concrètement les organisations qui contribuent à la réalisation de la mission et à l'atteinte des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)?
- Vous engagez-vous à concrétiser le Fonds vert, promis depuis plusieurs années déjà?
- Vous engagez-vous à faire adopter une loi anti SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) pour mettre fin aux poursuites abusives visant à faire taire et intimider les groupes environnementaux qui ne font que réaliser leur mission ?

Développement durable

Mise en contexte

Le Plan de Développement Durable du gouvernement du Québec (PDDGQ) et la Loi sur le Développement Durable ont été adoptés en 2006. Le 2^e Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007 (identifié en 2004 par la vérificatrice générale comme la meilleure application du développement durable au Québec/Vérificateur général, 2004. Développement durable au Gouvernement du Québec *dans Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004, Tome1. Gouvernement du Québec, Québec, chapitre 3, p.45-72.) arrive à échéance cette année et ce plan est une des composantes importantes du PDDGQ et il représente un processus de reddition de compte intéressant des efforts du gouvernement en matière de développement durable.*

Questions

- Par quels moyens concrets vous engagez-vous à intégrer le développement durable et particulièrement les enjeux environnementaux dans le développement économique de la région ?
- Par quels moyens concrets vous engagez-vous à reconduire le Plan d'action québécois sur la diversité biologique? Quels sont les moyens que votre parti utiliserait pour accentuer l'implication des instances régionales?
- Comment comptez-vous vous assurer l'application de la Loi sur le développement durable au niveau régional?

Énergie et changements climatiques

Mise en contexte

Le dossier du terminal méthanier soulève des questions importantes sur la consommation d'énergie fossile, des enjeux qui dépassent largement les frontières de notre région. La justification souvent entendue statuant une substitution d'énergie fossile plus polluantes (pétrole et ses dérivés, charbon, etc.) par du gaz naturel moins polluant (le GN demeure une source d'énergie non renouvelable et polluante) n'a jamais pu être démontrée. Les statistiques démontrent plutôt une addition face à une demande illimitées et sans cesse croissante. Le risque que l'augmentation de l'offre d'une source d'énergie bon marché comme le gaz naturel vienne contrecarrer les efforts d'efficacité énergétique est bien réel. Les enjeux de substitution de sources d'énergie primaire et d'efficacité énergétique semblent nécessiter une intervention de l'état afin qu'ils deviennent réalité et ne peuvent donc être abandonnés aux seules forces du marché.

Nous reconnaissons l'importance pour notre région de miser sur le développement de filières d'énergies renouvelables comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et la biomasse forestière.

Tous reconnaissent l'importance d'investir massivement dans le développement du transport en commun afin de lutter contre les changements climatiques. Nous ne croyons pas qu'investir dans de nouvelles infrastructures routières représente une solution d'avenir.

Questions

- De façon générale, comment vous engagez-vous à aborder la question de l'énergie au Québec de façon responsable et en respectant nos engagements sur la réduction des gaz à effet de serre (GES)?
- Vous engagez-vous à doter rapidement la région d'un cadre de développement de la filière énergétique qui respecte les principes de développement durable?
- Quels sont les moyens et mesures concrètes que vous comptez promouvoir dans la région pour contribuer à la réduction des GES et à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto?
- Comment vous positionnez-vous par rapport au projet de terminal méthanier et de centrale de cogénération prévu aux installations portuaires de Grande-Anse?
- Comment entendez-vous investir dans le transport en commun encore très peu développé dans notre région?
- Par quels moyens concrets vous engagez-vous à développer des solutions alternatives au transport par camions lourds dans la région?
- Vous engagez-vous à faire adopter une réglementation pour l'inspection obligatoire des véhicules à partir d'un certain âge quant à leurs émissions ?

OGM

Mise en contexte

Les OGM font l'actualité un peu partout dans le monde incluant le Canada. La production d'OGM est également une réalité dans la région. L'utilisation de ces cultures OGM n'est pas sans impacts.

Questions

- Comment comptez-vous encadrer ces pratiques?
- Allez-vous faire adopter une réglementation afin que soit obligatoire l'identification des produits contenant ou provenant de culture OGM?

Gestion de l'eau

Mise en contexte

En novembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la *Politique nationale de l'eau* (PNE). Les trois enjeux de cette politique sont : (1) Reconnaître l'eau comme patrimoine collectif, (2) Assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes et (3) Gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable. Plusieurs municipalités de la région sont présentement en attente de fonds pour des infrastructures de traitement des eaux usées. De plus, nous constatons une augmentation sans cesse croissante de l'occupation des zones riveraines par les résidents et villégiateurs.

Questions

- Croyez-vous que le principe utilisateur-payeur ou pollueur-payeur devrait être mis en application pour assurer le financement de la gestion de l'eau dans la région? Si oui, vous engagez-vous à mettre en œuvre ce principe au cours de votre prochain mandat?
- Par quels moyens concrets vous engagez-vous à encourager les producteurs agricoles, les industries et les commerces à adopter des pratiques visant une meilleure efficacité environnementale de leur utilisation de l'eau dans la région?
- Vous engagez-vous à appuyer les demandes de financement pour des infrastructures de traitement des eaux usées?
- Vous engagez-vous à mettre sur pied un programme préventif de sensibilisation des citoyens à la protection des rives et du littoral, aux problématiques relatives aux algues bleues (cyanobactéries), aux bonnes pratiques de naturalisation et de conservation de bandes vertes?

Matières résiduelles et dangereuses et les sols contaminés

Mise en contexte

Nous entrons dans la période de mise en œuvre des Plans de gestion de matières résiduelles (PGMR) Il faudra déterminer les moyens les plus susceptibles d'être efficaces en région pour favoriser la réduction, le recyclage, la réutilisation et la valorisation de nos matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs fixés par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 (valoriser au moins 65% des matières résiduelles). Au cours des dernières années, le traitement et l'importation de matières dangereuses et des sols contaminés ont suscité des questionnements et des inquiétudes au sein de la population régionale.

Questions

- Vous engagez-vous à favoriser des mesures concrètes visant la réduction à la source afin d'atteindre les objectifs?
- Vous engagez-vous à définir les enjeux et les orientations pour la région concernant le traitement et l'importation des matières résiduelles, des matières dangereuses et des sols contaminés sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et qu'entendez-vous faire pour y parvenir?

Gestion forestière et aires protégées

Mise en contexte

Nul besoin de vous rappeler la crise forestière que notre région traverse depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons de bonnes raisons de croire que les territoires qui auront su prendre le virage de l'aménagement forestier durable incluant la mise en réserve de territoires pour des fins de protection de la biodiversité, seront les pays dans un avenir à courts et moyens termes, qui sauront le mieux maintenir leurs marchés d'exportation. S'y opposer ou ne pas le favoriser équivaut donc à mettre en péril le développement économique de la région. Il faut s'assurer de tout mettre en place pour accélérer le virage amorcé suite à la Commission Coulombe, mais qui a eu tendance à stagner beaucoup depuis les derniers mois.

Questions

- Est-ce que votre parti s'engage à protéger 12% du territoire québécois à l'intérieur de votre prochain mandat, soit d'ici 2010?
- Quels moyens concrets entendez-vous mettre en place pour parachever le réseau d'aires protégées en gardant bien en tête qu'il s'agit d'une responsabilité du gouvernement du Québec et non pas des différentes régions du Québec, bien que nous reconnaissons que celles-ci doivent continuer d'être étroitement consultées?
- Est-ce que votre parti s'engage à faire une vaste consultation publique lorsque viendra le moment de déterminer les moyens à préconiser afin d'intensifier l'aménagement forestier dans le but d'augmenter la possibilité forestière sur des territoires bien définis et à proximité des usines?
- Par quels moyens votre parti s'engage-t-il à accélérer la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique afin de la positionner au cœur de la gestion de la forêt publique tel que le recommandait le rapport Coulombe ?